

Société militaire sanitaire suisse : rapport du jury du I^e concours fédéral sanitaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 9

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société militaire sanitaire suisse — Rapport du jury du II^e concours fédéral sanitaire, à Lausanne (7-8 mai 1921)

Organisation générale.

Le concours avait été très bien organisé et préparé; les exercices ont pu se succéder sans arrêt et sans perte de temps. La tâche du jury en a été bien facilitée.

Choix et organisation des exercices

En ce qui concerne les épreuves des concours, le jury constate:

- 1° que le temps fixé est un peu court pour l'installation des infirmeries de bataillons ou de régiments;
- 2° que durant cet exercice-là il n'est pas possible de qualifier individuellement chaque membre de la section au travail.

Exécution par les concurrents.

Quant aux concurrents, le jury a été d'une façon générale très satisfait de leur bonne tenue, de leur bonne allure, de leur bonne volonté et de leur désir évident de bien faire. Le jury a pu constater un progrès très certain dans l'instruction des concurrents.

Les cantonnements au matin du deuxième jour étaient très en ordre.

Le jury a cependant eu des critiques à faire sur les points suivants:

Il y a souvent encore trop de bruit, de discours inutiles au lieu des ordres strictement nécessaires.

Un certain schématisme remplace encore trop souvent le bon sens et la réflexion; cela a été remarqué notamment

à propos des fixations: pour la fracture d'une jambe on s'est en général servi de la simple baïonnette, trop courte, et qui ne permet qu'une fixation très insuffisante; on négligeait les piquets de tentes, ou même le fusil, laissés inutilisés.

Dans le service d'infirmerie, le malade supposé n'était pas toujours traité avec la douceur et les égards que l'on aurait dus à un vrai malade.

Dans les marches pour se déplacer d'un champ de concours à l'autre, on a beaucoup trop employé la marche par deux, qui allonge les colonnes et fait perdre du temps par conséquent, au lieu d'employer la marche par quatre.

Dans les improvisations par sections, deux sections ont présenté l'une une tente toute faite, l'autre divers moyens de transport montés au moyen de fers et de bois préparés d'avance: il ne s'agissait plus là d'improvisations à proprement parler, et le jury dut tenir compte de ce fait en diminuant les notes données à ces sections pour cet exercice.

Par contre le jury a remarqué tout spécialement l'improvisation de la section de St-Gall (cadre pour quatre brancards destiné à être monté dans un wagon couvert à marchandises), construit avec des matériaux bruts; système pratique, vite monté, et par conséquent fort utile.

Le président du jury:
sig. AUDÉOUD,
lieut.-colonel, Genève.

